

6 mars 2024

CAMIONNAGE EN VRAC – PRÉCISION SUR LE CALCUL DE L'AJUSTEMENT POUR LES TRAVAUX DE NUIT, FIN DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS

Le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) a adopté cette année différentes modifications concernant le camionnage en vrac, au Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de même qu'au Recueil des tarifs de camionnage en vrac (Recueil).

Une de ces modifications prévoit l'ajustement des tarifs pour les services de transports effectués durant les soirs, la fin de semaine et les jours fériés, afin de fournir un incitatif salarial aux conducteurs fournissant des services durant cette période.

En effet, un nouvel article a été ajouté au Recueil des tarifs de camionnage en vrac (Recueil), soit l'article 13, qui prévoit une majoration de 6,5% des tarifs horaires ou à la tonne-kilomètre lorsque les services de transport sont fournis durant ces périodes.

Or, depuis la publication du Recueil le 19 janvier dernier, certains membres nous ont demandé de quelle manière cet ajustement supplémentaire devait être calculé par rapport à l'ajustement pour le prix du carburant, à savoir si les deux ajustements s'appliquent indépendamment l'un de l'autre ou si l'on doit les appliquer ensemble.

L'ACRGTQ a posé la question au MTMD, et en réponse à cette question et pour s'assurer une uniformité dans l'application des ajustements, le ministère a publié le 6 mars 2024 une version révisée du Recueil. Cette version ajoute à l'article 12 du Recueil une précision concernant l'ajustement des taux en fonction du prix du carburant, précisant que :

« Le pourcentage d'ajustement ne s'applique pas à la majoration prévue à l'article 13 pour les travaux de nuit, de fin de semaine et des jours fériés. »

Ainsi, le MTMD vient préciser par cet ajout que les deux ajustements prévus au Recueil s'appliquent sur le tarif de base prévu au Recueil et non l'un avec l'autre.

Vous pouvez avoir accès à la dernière version du Recueil en cliquant sur le lien suivant : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/camionnage-en-frac/Documents/recueil_tarifs_camionnage_en_vrac_2_024.pdf

Pour toute question ou demande d'information concernant le présent sujet, n'hésitez pas à contacter Maître Mathieu Tremblay au 581 741-8243 ou par courriel au mtremblay@acrgtq.qc.ca.